

Les signataires doivent habiter la même commune de _____ NPA _____

En application de l’art. 130 de la loi du 6 avril 2001 sur l’exercice des droits politiques, les signataires de ce **Référendum législatif** demandent que la **Loi sur l’assainissement des finances de l’Etat (LAFE)** votée par le Grand Conseil fribourgeois le 10 octobre 2025 soit soumise au peuple.

La personne qui soutient une initiative ou une demande de référendum doit la signer personnellement et la remplir à la main (art. 105 LEDP). Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 CPS). Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyen-ne-s ayant leur domicile dans la commune indiquée. L’observation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

	NOM	PRENOM	Né/e Jour	le : Mois	Année	Adresse exacte	Signature	Contrôle
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Le comité référendaire suivant est chargé des rapports avec les autorités : Thomas Gremaud, 1700 Fribourg, ; Gaétan Zurkinden, 1700 Fribourg ; Isabelle Castella, 1669 Haut-Intyamon ; Mathieu Senn, 1673 Rue ; Grégoire Kubski, 1700 Fribourg.

Le délai référendaire court du 17 octobre 2025 au 15 janvier 2026

Retourner le formulaire, même partiellement rempli, avant le 5 janvier, au : **Parti socialiste fribourgeois, Route de la Fonderie 2, 1700 Fribourg**

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que _____(nombre) signatures ci-dessus sont valablement récoltées pour le référendum législatif.

Lieu :

Signature manuscrite :

Date :

Fonction officielle :

Sceau